

Certification des résidences privées pour aînés (RPA) et des ressources d'hébergement en dépendance (RHD)

Le Conseil québécois d'agrément (CQA) vous informe que son mandat de certification des RPA et des RHD a pris fin au 31 décembre 2017.

Pour toutes questions relatives à ces deux programmes, nous vous prions de vous adresser au CISSS ou CIUSSS de votre région ou au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Merci de votre collaboration.